

II. Les nouvelles technologies : puissances des géants du numérique (GAFAM, BATX...), impuissance des Etats et des organisations internationales ?

Manuel p. 138

Le scandale Cambridge Analytica (2018) a accéléré la prise de conscience de la puissance des GAFAM en révélant que les données personnelles de 87 millions d'utilisateurs de Facebook ont servi à influencer les choix des électeurs dans l'élection présidentielle américaine (2016), le référendum du Brexit (2016) ou encore l'élection présidentielle au Kenya (2017).

https://www.lemonde.fr/pixels/video/2018/03/23/affaire-cambridge-analytica-pourquoi-c-est-grave-pour-facebook-et-ses-utilisateurs_5275633_4408996.html

Quels sont les moyens par lesquels les GAFAM ont acquis une telle influence ? (doc 1)

Les entreprises ne s'identifient pas seulement à l'usage qu'ils connaissent. Il convient de s'interroger sur les moyens de lutte contre leur influence (doc. 2 et 3).

Les procès et les taxes relèvent de logiques étatiques et peinent à s'imposer à des entreprises transnationales qui jouent de leur capacité à se délocaliser.

Complément : documentaire Arte « Comment Trump a manipulé l'Amérique »

<https://www.arte.tv/fr/videos/082806-000-A/comment-trump-a-manipule-l-americaine/>

	Prélèvement des informations (doc. 1 et doc. 5 p. 151)	Compléments, critiques et nuances apportées par les doc. 2 et 3
Un poids exceptionnel	<p>Poids exceptionnel par leurs revenus (doc. 1) et leur présence mondiale (clientèle, doc. 1 ; infrastructures, doc. 5 p. 151).</p> <p>Utilisent la gratuité de certains de leurs services pour ensuite analyser les usages des consommateurs (doc. 1).</p> <p>Stratégies d'adaptation permanente : investissent en dehors de leur cœur de métier (doc. 1) ; déplacent leurs propres câbles sous-marins (avec Amérique du Sud, Asie...) (doc. 5 p. 151).</p>	<p>Sembent au-dessus des États (doc. 2)</p> <p>Exemple : Google se sert de son moteur de recherche pour imposer son service de comparaison de prix (doc. 2).</p> <p>À l'échelle européenne : mettent à profit les différences de réglementation entre États européens (optimisation fiscale) (doc. 2) ; exploitent les développeurs en France (doc. 3).</p>
Des États impuissants	<p>Des revenus comparables au PIB de la France ; au Danemark des « ambassadeurs au numérique » sont chargés par l'État de suivre l'actualité des grandes entreprises américaines du numérique (doc. 1) .</p> <p>Développent une politique d'indépendance face aux États, en créant leur propre réseau de câble (doc. 5 p. 151).</p>	<p>De multiples actions des États européens et même des États-Unis contre les GAFAM : audition par les autorités politiques, amendes, taxes (doc. 2), attaque en justice de la France pour défendre les développeurs français (doc. 3). Malgré tout, ces tentatives semblent vouées à l'échec.</p> <p>En réalité, le gouvernement américain soutient les GAFAM (doc. 3).</p>
Bilan : les GAFAM, forme indirecte de la puissance américaine ?	<p>Symbol de une puissance économique très mondialisée qui ignore le découpage du monde en États et l'action de ces derniers.</p>	<p>L'État américain lui-même cherche à se défendre contre le pouvoir de ces entreprises.</p> <p>Le pouvoir américain utilise ces entreprises pour imposer sa puissance sur les autres pays du monde.</p>

A. GAFAM

→ Les GAFAM contribuent à la puissance américaine.

Entreprises américaines, elles contribuent à la domination technologique américaine, à l'attraction d'étudiants dans les universités américaines, tandis qu'elles constituent en même temps un pouvoir indépendant.

→ GAFAM et droit des États.

La France, l'UE et les GAFAM

Sous l'impulsion de la France, l'Union européenne a lancé en mars 2018 un projet visant à imposer une taxe de 3 % sur les géants du numérique (120 à 150 entreprises, dont la moitié est américaine).

Ces entreprises payant en moyenne deux fois moins d'impôts que les autres entreprises en Europe, il s'agissait de les taxer là où elles réalisent leur chiffre d'affaires, et non dans les pays à basse fiscalité où elles déclarent leur siège (Irlande pour Google et Facebook ; Luxembourg pour Amazon).

L'opposition de ces derniers États et de quelques autres (la Suède pour protéger Spotify...) a fait échouer le projet, provoquant la mise en place de multiples taxes nationales (Royaume-Uni, Espagne, France...), en attendant une solution à l'échelle de l'OCDE.

Taxe à l'étude dans l'OCDE : 127 États (représentant une part majeure de l'économie mondiale) proposent une taxe qui s'appuie sur le recensement des consommateurs dans les différents pays.

Objectif : mieux prendre en compte la spécificité des entreprises du numérique, dont l'infrastructure matérielle (siège, locaux, salariés) est très limitée, et dont les profits sont en réalité réalisés là où vivent les usagers. Ces derniers ne pouvant pas être délocalisés, cela permettrait aux États de taxer les géants de l'Internet à hauteur de leur activité réelle sur leur territoire.

Exemple : Amende de l'Union européenne contre Google

En mars 2019, l'Union européenne a infligé une troisième amende à Google pour abus de position dominante. L'entreprise imposait en effet aux sites Internet qui souhaitaient faire apparaître le moteur de recherche Google sur leur page des conditions jugées excessives : meilleures places réservées aux publicités du groupe Google, possibilité de modification du contenu des concurrents...

Objectif : ces amendes cherchent à faire respecter le principe de libre concurrence, qui est au cœur du droit européen, en dénonçant la position dominante des GAFAM dans certains domaines comme les moteurs de recherche. Il s'agit donc de faire respecter par les GAFAM le droit des États.

B. Les BATX, des outils de puissance pour la Chine face aux États-Unis

Si les liens des GAFAM avec la stratégie de puissance américaine paraissent parfois flous, ce n'est pas le cas des BATX avec la puissance chinoise.

→ Une politique de stratégie nationale pour rivaliser avec les Etats-Unis :

L'État chinois a favorisé leur succès car ils ont servi de relais de modernisation à la société chinoise (accès aux services bancaires et au crédit, aux commerces de détail...).

Ils s'intègrent désormais à la stratégie nationale de maîtrise des technologies et d'indépendance par rapport aux entreprises occidentales et de contrôle de l'espace numérique national (doc. 5 p. 141).

Cette politique débouche sur une rivalité avec les États-Unis : sur les vingt premières entreprises du Web (en valeur boursière), onze sont américaines, neuf chinoises.

Le doc. 1 souligne l'ambition et le caractère multiforme d'une stratégie nationale cohérente.

Le doc. 2, lui, montre le parallélisme des entreprises et le développement des groupes chinois, dont certains concurrencent directement leurs équivalents américains. Ces groupes sont portés par un marché intérieur privé d'accès aux GAFAM, friand de nouvelles technologies et très peu sensible aux questions de protection des données personnelles.

→ Les BATX sont-ils vraiment le fer de lance d'une expansion internationale de la Chine ?

Les activités internationales de Baidu ou Tencent ne représentent que 4 % de leur chiffre d'affaires, et 8 % pour Alibaba, la plus internationalisée de ces entreprises.

En effet, le vaste marché intérieur constitue leur premier marché, où des perspectives de croissance importantes demeurent avec, à l'heure actuelle, seulement 58 % de population connectée à Internet (800 millions d'internautes en 2018). Les services proposés restent peu adaptés au public international et peu exportables, malgré des efforts récents de diffusion en direction de l'Asie. Toutefois, ces entreprises ont eu un rôle majeur dans l'expansion économique de la Chine.

Les BATX peuvent aider la Chine à dépasser les États-Unis sur le plan technologique	La puissance des BATX reste très incomplète
la Chine investit beaucoup plus que les États-Unis dans l'intelligence artificielle	cependant, les États-Unis restent dominants par exemple dans l'enseignement de ces nouvelles technologies
la Chine peut obtenir des transferts de technologie massifs grâce au moyen de pression que constitue l'accès à son marché	cependant, la Chine est aujourd'hui condamnée à copier les États-Unis par l'espionnage, en envoyant ses étudiants se former sur place, etc.
les entreprises américaines de l'intelligence artificielle dépendent des financements chinois	les entreprises américaines restent largement dominantes en termes de capitalisation, voire en termes de croissance pour certaines

C. États et organisations internationales face à des cybermenaces croissantes

La maîtrise des réseaux de l'information et de la communication constitue une forme indirecte de la puissance mais l'irruption d'Internet et sa nature transnationale se révèlent être une opportunité de puissance mais aussi une nouvelle menace pour les États.

→ Le cyberespace représente un enjeu de puissance

En effet les réseaux criminels et l'affrontement entre les puissances utilisent le potentiel de diffusion mondiale du réseau pour en faire un outil d'une nouvelle forme de propagande et de criminalité organisée.

Manuel p.140-141

- Un enjeu de puissance pour les États (doc. 2 à 5).

Ex. La Chine

Le doc. 5 expose la stratégie de cybersécurité de la Chine qui voit dans le contrôle des activités numériques un gage de stabilité pour le régime, la menace étant à la fois interne (empêcher les populations chinoises d'utiliser les réseaux extérieurs et contrôler les flux et informations qui circulent sur les réseaux étatiques) mais également externe (contrôler les réseaux de câbles qui desservent le territoire chinois, et les soustraire à la menace extérieure, notamment russe).

Ex. La France

Pour la France (doc. 3), l'enjeu est différent puisqu'il s'agit avant tout de protéger les citoyens et l'État des diverses malveillances ayant cours sur Internet. La cybercriminalité suscite désormais la mobilisation des institutions internationales (Conseil de l'Europe, Union européenne, ONU, Interpol, Europol...) autant que nationales.

Dans ce contexte, en 2017, le ministère de l'Intérieur français a publié une stratégie de lutte intégrant la sensibilisation de la société civile, entreprises comme particuliers, aux menaces d'Internet.

Elle s'articule autour de quatre objectifs stratégiques : faire de la France une puissance mondiale de cybersécurité, garantir la liberté de décision de la France par la protection de l'information, renforcer la cybersécurité des infrastructures vitales nationales, et assurer la sécurité dans le cyberespace.

Elle est confiée à l'Anssi (doc. 3) qui diffuse des guides de bonnes pratiques et organise des campagnes d'information intégrées à l'échelle européenne. En partenariat avec le Club informatique des grandes entreprises françaises (CIGREF), l'Anssi soutient la « campagne nationale de sensibilisation anti-hacking » qui s'adresse aux particuliers et notamment aux jeunes pour mieux alerter sur les risques de la vie numérique.

Ex. Coopération européenne

Pour protéger le réseau numérique français, des organismes sont donc mis en place, au niveau national et, de plus en plus, dans le cadre de la coopération européenne (doc. 4).

Cette coopération internationale – au sein de l'Union européenne ou, plus largement en lien avec une coopération planétaire (appel de Paris du doc. 1) –, est rendue nécessaire par l'internationalisation des menaces.

Le cyberspace constitue en effet un enjeu pour les réseaux criminels transnationaux, plus ou moins organisés et instrumentalisés. Le doc. 1 présente les différentes formes de cybermenaces qui pèsent sur les réseaux numériques et atteste que derrière ces risques, se cachent des acteurs et des territoires. **Une véritable géographie des cybermenaces est dessinée.**

Pourtant, parfois, les risques relèvent aussi de l'aléatoire, comme le montrent les accidents qui ont privé l'Algérie ou la Somalie d'Internet (doc. 2).

Il convient de ne pas oublier que le cyberespace a une réalité bien matérielle, celle des câbles sous-marins qui le composent et que sa vulnérabilité représente également un enjeu géostratégique (doc. 2).

→ Les menaces du cyberespace sont multiformes

Les menaces liées au développement d'Internet sont multiformes.

- Elles sont d'abord **d'ordre matériel** car l'essentiel du réseau repose sur des câbles sous-marins qui peuvent être l'objet de coupures par rupture accidentelle ou sabotage.

- Elles sont aussi **d'ordre criminel**, les cyberarnaques et attaques de type ransomware se multiplient et peuvent avoir des conséquences lourdes sur le plan financier mais aussi en vies humaines lorsqu'elles visent des infrastructures clés comme les transports, les systèmes de santé ou les réseaux électriques.

- Enfin, une nouvelle **menace pour les démocraties se développe avec la manipulation des opinions publiques** via les réseaux sociaux de manière à influencer le résultat de scrutins électoraux (élection présidentielle américaine ou référendum sur le Brexit)

Les cybermenaces sont de nature transnationale et sont mondialisées. Elles transpercent les frontières en utilisant le réseau Internet et nécessitent des actions coordonnées entre les polices des pays menacés. La coopération entre le FBI américain et Europol et la création de centres de lutte internationale comme l'agence européenne chargée de la sécurité des réseaux basée en Grèce sont des exemples de lutte commune contre ces nouvelles menaces.

Complément : lien Internet de l'Anssi permet de faire connaître aux élèves la campagne du CIGREF anti-hacking et de tester de façon ludique leur niveau de vigilance et de bonnes pratiques. Son ton décalé, parodiant les stéréotypes des hackers diffusés par le cinéma, évoque avec humour quatre thématiques de cybersécurité : vol de mot de passe, phishing, logiciels malveillants, paiement par CB. <https://www.ssi.gouv.fr/>